

## *Compte-rendu du Conseil Municipal* *Séance du Lundi 9 Juin 2008 à 21 h*

### **Présents :**

- Mesdames GOUTTE, HERAUD, BERNAUD,
- Messieurs GABORIT, BOUSSARD, ODIN, MIGLIORINI, RIVIERE, MICHEL, HILARION, BERNARD, BRILLAUD, PONTACQ et MARENDA.

### **Absente Excusée :**

- Mlle BODEI.

### **Secrétaire de séance :**

- Monsieur BOUSSARD.

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **1) F.D.A.E.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) :**

Monsieur BERNARD explique au Conseil le fonctionnement de cette aide. Il rappelle qu'il s'agit d'une aide allouée par le Conseil Général aux communes pour certaines dépenses d'investissement, notamment en matière de voirie. Seuls 3 départements en France ont instauré ce type d'aide. Celle-ci est distribuée par canton puis répartie entre les communes selon leur superficie et leur potentiel fiscal. En 2007, l'aide avait été de 10.229,00 €. Elle est, cette année, de 10.719,00 €. Elle est versée sur présentation de factures, les travaux devant répondre à 3 critères définis par le Conseil Général au titre du développement durable. Monsieur BERNARD propose d'affecter cette aide aux travaux réalisés au cimetière d'un montant de 14.190,00 € HT.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, d'affecter la subvention au titre du F.D.A.E.C aux travaux du cimetière pour un montant de 10.719,00 €, la commune assurant le financement complémentaire pour 6.252,25 € et mandate Madame le Maire pour formaliser la demande de subvention en ce sens auprès du Conseil Général.

### **2) Maintenance Eclairage Public :**

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé de lancer une procédure de consultation pour la maintenance de l'éclairage public, l'entreprise E.T.D.E. n'ayant pas donné une totale satisfaction. 6 entreprises ont formalisé leur proposition auprès de la Mairie.

Le Conseil étudie ces propositions, à savoir :

- ETDE : 4988,52 € pour la maintenance de l'éclairage public et 3062,60 € pour l'installation des guirlandes de Noël ( en 2007, ETDE a facturé 2752,71 € pour la maintenance annuelle et 1004,64 € pour la pose et la dépose des guirlandes).
- SDEEG : 3937,53€ et 2499, 64 €
- ARNAUDIN : 3335,36 € et 897 €
- INEO RSO : 3777,95 € et 3602,59 €
- ATLANTIC RESO : 5825,84 € et 3521,86 €
- CITELUM : 7049,22 € et 3277,04 €.

L'entreprise ARNAUDIN s'avère donc être la moins disante. Le total des 2 propositions de cette entreprise représente une augmentation de 474,98 € par rapport au coût actuel du service. Il est également rappelé qu'il y a pratiquement 2 fois plus de points lumineux dans la commune qu'en 2004.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, de retenir l'entreprise ARNAUDIN concernant la maintenance de l'Eclairage Public pour un coût annuel de 3.335,36 € TTC et pour la somme de 897 € TTC pour l'installation des guirlandes de Noël.

### **3) Tarif cantine :**

Madame HERAUD expose au Conseil que la commission « Ecole » propose le maintien du prix du repas de la cantine scolaire à la somme de 2 €. Actuellement, 55 enfants en moyenne mangent à la cantine chaque jour.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir le prix du repas de la cantine scolaire à 2 € pour l'année 2008/2009.

### **4) Décisions modificatives :**

Monsieur BERNARD expose qu'une décision modificative est nécessaire concernant le budget « Port » pour un montant de 500 €. 46 poteaux en bois seront changés par des poteaux métalliques. En outre, des travaux de curage et sur l'écluse seront bientôt effectués.

Le Conseil accepte, à l'unanimité de procéder à un virement de la somme de 500 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

### **5) Mise en conformité des paratonnerres :**

Monsieur HILARION revient sur cette question, déjà abordée lors d'une précédente réunion du Conseil. Il s'avère que la commune est actuellement liée par un contrat de vérification avec l'entreprise FOUURETECH jusqu'en 2011 pour une somme annuelle de 105 € TTC. Les installations actuelles à l'Eglise et à la Maison des Associations doivent impérativement être améliorées. Les devis de l'entreprise FOUURETECH portent sur la somme de 5454,10 € HT pour l'Eglise et 3519,35 € HT pour la Maison des Associations.

L'entreprise INDELEC propose ses services pour les sommes respectives de 3120 € HT et 2520 € HT. Concernant la Maison des Associations, l'entreprise INDELEC ne propose pas le changement de tête. Dans les 2 cas, une somme de 480 € x 2 est à ajouter pour le creusement des fouilles si ces dernières ne peuvent pas être effectuées par les employés communaux. Le Conseil s'étonne de ce que l'entreprise INDELEC envisage de moindres aménagements que son concurrent mais suppose qu'elle engage sa totale responsabilité.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, de retenir l'entreprise INDELEC pour les travaux d'aménagement des paratonnerres de l'Eglise pour la somme de 3120 € HT et à la Maison des Associations pour la somme de 2520 € HT à condition que celle-ci établisse en fin de travaux un certificat de conformité afin de garantir la responsabilité de la commune.

Le Conseil mandate également Mr HILARION pour contacter l'entreprise FOUURETECH afin de connaître sa position sur la poursuite ou non du contrat de vérification jusqu'en 2011.

## **6) Horaires d'été du Secrétariat :**

Madame le Maire rappelle que, pendant la période estivale, soit du lundi 30 juin au vendredi 29 août, le secrétariat de mairie est fermé le matin pour l'accueil du public.

## **7) Grand Contournement autoroutier de Bordeaux :**

Le Conseil a pris acte des dernières déclarations de Monsieur BORLOO annonçant l'arrêt du projet de grand contournement autoroutier de Bordeaux mais entend rester vigilant car la procédure judiciaire est toujours pendante devant la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux.

La question est renvoyée à la prochaine réunion du Conseil, l'arrêt devant intervenir entre temps.

## **8) Questions diverses :**

### **➤ *Elections sénatoriales :***

La désignation des « grands électeurs » doit impérativement être effectuée le vendredi 27 juin 2008 avant 15 heures, les élections sénatoriales étant fixées au 21 septembre 2008.

Le Conseil s'étonne vivement de cette exigence mais le Conseil se réunira le 27 juin 2008 à minuit et 10 mm après que soit organisée la visite des bâtiments communaux pour les élus.

### **➤ *Inondations :***

Madame le Maire rappelle que la commune a connu de violentes inondations le 28 mai en fin d'après-midi. Plusieurs quartiers ont été inondés : le Chai, Le Rey ou Roumas.

Concernant le quartier du Rey, une réunion s'est tenue avec les habitants et quelques travaux ont été décidés, notamment au niveau des bouches d'eau.

Concernant le quartier du Chai, le problème est plus complexe.

Monsieur RIVIERE pense que l'on doit pouvoir utiliser le bassin situé à côté du port en réserve d'eau avec une buse importante.

Monsieur BERNARD signale qu'une étude du Conseil Général a déjà été réalisée. Elle avait mis l'accent sur le nécessaire « culture du risque » chez les habitants concernés. Un délégué du Conseil Général, accompagné d'un représentant de la Police de l'Eau, se rendra prochainement dans notre commune afin d'étudier les solutions possibles.

Il est décidé également de contacter au plus vite le Syndicat d'Electrification du Blayais afin d'intervenir sur les transformateurs situés au Chai et au carrefour du port, lesquels sont à chaque fois inondés.

### **➤ *Lagunage :***

Une visite sur place a été récemment organisée avec les propriétaires riverains. Après quelques hésitations, il semblerait qu'ils soient décidés à vendre quelques parcelles pour l'agrandissement de la station d'épuration mais il faudra certainement revoir le prix proposé « à la hausse ». Certains propriétaires demandent également qu'un accès soit maintenu à leur cabane de pêche. Les négociations sont donc toujours en cours.

### **➤ *Décharge :***

2 devis sont parvenus en Mairie pour des montants d'environ 8000 € et 15000 €. Un troisième devis est en attente.

➤ **Terrain de la Poste :**

Des contacts ont été noués avec le propriétaire pour l'éventuelle acquisition de ce terrain sur lequel se trouve une petite maison. Une évaluation de celui-ci sera confiée aux services des Domaines pour une éventuelle proposition d'acquisition.

➤ **Reflets de l'Estuaire :**

L'association a offert à Madame le Maire la brochure réalisée lors du dernier vernissage.

➤ **Cérémonies de Mariage :**

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'achat de « livres de mariages » (19 € l'unité) afin de constituer des cadeaux à l'occasion des mariages célébrés dans la commune.

➤ **Salles municipales :**

Il est remis aux élus le tableau de présence pour les états des lieux lors des locations des salles municipales.

➤ **Assainissement :**

Monsieur BERNARD informe le Conseil du contenu d'un courrier qui sera adressé aux Plassacais avec la facture d'assainissement expliquant les modifications de dates de perception de la redevance ainsi que la nature du recouvrement désormais confié à la SAUR. Il s'avère que le décalage existant aujourd'hui sera « rattrapé » début 2009.

➤ **Travaux :**

Monsieur ODIN remet à chaque élu une note détaillant les travaux en cours. Il explique avoir prochainement un rendez-vous avec un représentant de la D.D.E. afin d'aborder le problème des routes abîmées lors des dernières inondations à Gadeau et à Brignon.

➤ **C.C.B. :**

Monsieur MICHEL informe le Conseil qu'un train touristique sera mis en service à compter de la mi-juin jusqu'en octobre 2008, opération suivie par la C.C.B. Ce train traversera 7 fois par jour la commune de Plassac le long de la villa gallo-romaine. Les prix seront de 6 € pour les adultes et de 3 € pour les enfants. Une réduction de 1 € sera appliquée aux possesseurs d'une carte spéciale.

➤ **Boulangerie :**

L'audience concernant la procédure collective de Monsieur BAFFOIGNE a été reportée fin juin. La question sera alors revue lors de la prochaine réunion du Conseil.

➤ **Bâtiments Communaux :**

La visite des bâtiments communaux est fixée au 26 juin à 19 heures.

➤ **Syndicat des Eaux du Blayais :**

Monsieur HILARION informe le Conseil qu'il faudra se prononcer sur le rapport sur la qualité de l'eau lors de la prochaine réunion. Différents sujets sont en cours de réflexion au sein du syndicat, notamment sur l'élaboration d'un plan de réseaux.

➤ **Fête de la Musique :**

Monsieur BOUSSARD rappelle l'organisation de cette fête le samedi 21 juin 2008 au Peyrat.

La réunion est levée à 23 heures 30.